

Le 8 mars 2010

PAR COURRIEL

Me Yves Fréchette
HYDRO-QUÉBEC – AFFAIRES JURIDIQUES
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Annie Gariépy

Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859

Télec. : (514) 861-8949

C. élec. : gariepy.annie@videotron.ca

**OBJET : Demande de HQT afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport de l'électricité –
Projet du Transporteur relatif à la reconstruction de lignes et au remplacement d'un câble de garde entre les postes Cadillac et Rouyn.
Entente de confidentialité pour consultation de documents confidentiels**

Dossier : R-3721-2010

Chère confrère,

La présente fait suite à la décision D-2010-023 de la Régie autorisant le RNCREQ à consulter des documents confidentiels relatifs au présent dossier.

Conséquemment, le RNCREQ demande à consulter la preuve déposée à la Régie par le Transporteur et pour laquelle la confidentialité a été reconnue. Le RNCREQ demande également à consulter la pièce HQT-9, document 1.2 de la requête R-3706-2009 (schéma unifilaire et schémas d'écoulement de puissance).

Aussi, le RNCREQ demande au Transporteur de lui transmettre une entente de confidentialité pour son analyste, M. Paul Paquin, afin de lui permettre de consulter lesdits documents selon les termes autorisés par la Régie dans sa décision susmentionnée.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer cher confrère, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Véronique Dubois (Régie)
Philippe Bourke
Paul Paquin